

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20200928-12DCC



EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 28 septembre 2020

L'An deux mille vingt, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CROTTET sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO		x	
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER			x		M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS		x	
						F. DUBOIS			x
J.-L. GIVORD	x								

Envoi de la convocation :22/09/2020

Affichage de la convocation :22/09/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 30

Mme Hélène ANGLÉSIO a transmis pouvoir à M. Bruno PELLETIER
M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Modification de la désignation au sein du syndicat mixte Veyle Vivante pour la commune de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5711-1 portant sur la désignation des membres dans le cadre d'un syndicat mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 mentionnant notamment la compétence obligatoire «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues

à l'article L. 211-7 du code de l'environnement », ainsi qu'un ensemble de compétences optionnelles complémentaires ;

Vu la délibération n°20200720-15DCC du 20 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes au Syndicat Mixte Veyle Vivante suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2020 ;

Considérant que, depuis, Sébastien BROYER a présenté sa démission comme délégué titulaire ;

Considérant qu'il convient dès lors de le remplacer ;

Considérant la candidature de Vincent BROYER au poste de délégué titulaire ;

Considérant que le poste de délégué suppléant reste occupé par Stéphanie COURTIAL ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT Vincent BROYER délégué titulaire en remplacement de Sébastien BROYER ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et entreprendre toutes démarches nécessaires à son exécution.

Pour le Président,
par délégation,
le Directeur général des services,
Julien CORGET

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET,



Certifié exécutoire

Affiché le :

01 OCT. 2020

Transmis en Préfecture le :

01 OCT. 2020

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.